



**Coopération technique  
entre pays en développement**

Distr.  
GÉNÉRALE

TCDC/11/1  
16 avril 1999  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

Comité de haut niveau pour l'examen  
de la coopération technique entre  
pays en développement  
Onzième session  
New York, 1er-4 juin 1999  
Point 2 de l'ordre du jour provisoire\*

EXAMEN DES PROGRÈS RÉALISÉS DANS L'APPLICATION DU PLAN D'ACTION DE  
BUENOS AIRES, DES DÉCISIONS PRISES PAR LE COMITÉ DE HAUT NIVEAU ET  
DES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION SUD

Résumé

Le présent rapport est présenté en application du paragraphe 17 de la décision 10/1 A adoptée par le Comité de haut niveau pour l'examen de la coopération technique entre pays en développement à sa dixième session.

On y analyse les réponses au questionnaire que le Groupe spécial de la coopération technique entre pays en développement (TCDC) a élaboré pour obtenir des informations sur diverses questions se rapportant à la promotion et à la mise en oeuvre de la CTPD. On y fait aussi le point des contributions apportées par les pays en développement, les donateurs, les organisations intergouvernementales, les institutions du système des Nations Unies, le PNUD et le Groupe spécial de la coopération technique entre pays en développement. On y conclut que plusieurs initiatives importantes ont été menées dans le domaine de la CTPD depuis la tenue de la dixième session du Comité de haut niveau.

On y indique cependant que face aux défis de la mondialisation, les pays en développement et leurs partenaires de développement doivent redoubler d'efforts afin de faire de la CTPD un instrument véritablement dynamique au service du développement en même temps que le fondement d'une coopération internationale pour la développement bâtie sur des bases nouvelles et plus efficaces.

---

\* TCDC/11/L.1.

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION . . . . .	1 - 6	3
II. APERÇU DES ACTIVITÉS NATIONALES ET BILATÉRALES MENÉES EN FAVEUR DE LA CTPD . . . . .	7 - 46	4
A. Pays en développement . . . . .	7 - 38	4
B. Pays développés . . . . .	39 - 46	12
III. APPUI DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES, DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES ET D'AUTRES INSTITUTIONS EN FAVEUR DE LA CTPD . . . . .	47 - 51	13
IV. APPUI DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES . . . . .	52 - 79	15
A. Organisations et organismes des Nations Unies .	52 - 71	15
B. Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et Groupe spécial de la coopération entre pays en développement . . . . .	72 - 79	19
V. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS . . . . .	80 - 86	22
ANNEXE. Pays et organisations ayant répondu au questionnaire . . . . .		26

## I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport fait suite à la décision 10/1 A prise par le Comité de haut niveau pour l'examen de la coopération technique entre pays en développement<sup>1</sup> à sa dixième session qui, entre autres, y priait l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement de lui présenter à sa onzième session un rapport d'ensemble sur les progrès réalisés dans l'application du Plan d'action de Buenos Aires pour la promotion et la mise en oeuvre de la coopération technique entre pays en développement<sup>2</sup> à l'échelle mondiale et à l'échelle du système des Nations Unies pour la période 1997-1999<sup>3</sup>.

2. Pour élaborer le présent rapport, le Groupe spécial de la CTPD s'est appuyé sur trois sources principales, à savoir : i) les informations reçues en réponse aux questionnaires biennaux qu'il avait établis et envoyés à tous les pays en développement et développés membres, à tous les organismes et institutions des Nations Unies, notamment les commissions régionales et aux organisations intergouvernementales et non gouvernementales compétentes; ii) les informations recueillies sur les activités qu'il parraine; et iii) d'autres informations pertinentes relevant du domaine public et obtenues grâce à des contacts officiels et officieux.

3. Aux fins du présent rapport et compte tenu des nouvelles orientations définies en matière de CTPD adoptées par l'Assemblée générale en 1995<sup>4</sup>, plusieurs modifications et retouches ont été apportées aux questionnaires distribués par le Groupe spécial et qui devaient servir de base au présent rapport. Le questionnaire révisé se concentre sur :

a) La formulation et l'adoption par les pouvoirs publics de politiques visant à promouvoir et à utiliser la modalité de CTPD;

b) L'amélioration des moyens institutionnels nécessaires à la gestion des activités de CTPD, l'accent étant mis sur l'efficacité des centres nationaux de promotion de la CTPD;

c) La mobilisation des ressources et le financement novateur des activités de CTPD;

d) Des informations ayant trait aux accords bilatéraux et multilatéraux actuels en matière de CTPD;

e) L'échange de connaissances et de données d'expérience sur les meilleures pratiques grâce à une interaction et à une utilisation des techniques de l'information, notamment du Système d'orientation pour l'information sur la CTPD (INRES);

f) Les progrès réalisés dans la mise en oeuvre de la stratégie relative aux nouvelles orientations;

g) Les difficultés et les limitations qui entravent l'utilisation et l'intégration complètes des modalités de CTPD; et

h) Les méthodes éprouvées et les recommandations permettant de mieux renforcer et élargir la CTPD pour en faire un instrument efficace de coopération pour le développement Sud-Sud.

4. Au total, des réponses ont été reçues de 60 pays en développement, de 4 pays développés, de 23 organismes et institutions des Nations Unies et de 19 organisations intergouvernementales et non gouvernementales. Bien qu'en deçà des attentes, les réponses ont été beaucoup plus nombreuses que les années précédentes, tant pour ce qui est de la quantité que de la qualité des activités de CTPD menées aux niveaux bilatéral et multilatéral.

5. Par conséquent, la lecture du présent rapport doit s'accompagner des mises en garde suivantes : premièrement, tout le rapport reposant essentiellement sur des informations mises à la disposition du Groupe spécial de la CTPD, il se peut qu'il ne donne pas une vue d'ensemble des activités de CTPD menées à l'échelle mondiale. Deuxièmement, les informations qui figurent dans le rapport n'illustrent que quelques exemples saillants et non pas toutes les activités de CTPD signalées. Troisièmement, les conclusions et recommandations générales formulées dans le présent rapport doivent être examinées en parallèle avec celles qui figurent dans le rapport sur les progrès réalisés dans la mise en oeuvre de la stratégie relative aux nouvelles orientations (TCDC/11/2).

6. Le rapport comporte cinq parties : I) Introduction; II) Aperçu des activités nationales et bilatérales menées en faveur de la CTPD au cours de la période considérée; III) Principaux aspects du soutien fourni par les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales en matière de CTPD; IV) Principaux aspects du soutien fourni par le système multilatéral en matière de CTPD; et V) Conclusions et recommandations en vue du renforcement de la CTPD à l'échelle mondiale et à l'échelle du système des Nations Unies.

## II. APERÇU DES ACTIVITÉS NATIONALES ET BILATÉRALES MENÉES EN FAVEUR DE LA CTPD

### A. Pays en développement

7. Depuis l'adoption du Plan d'action de Buenos Aires, le principe majeur de la CTPD – tel qu'il ressort des diverses résolutions de l'Assemblée générale adoptées à cet égard – a toujours été qu'il incombait au premier chef aux pays en développement de veiller à ce que la CTPD joue un rôle efficace dans leur développement. En réalité, toutefois, il n'y a pas eu d'initiatives immédiates de coopération bilatérale ou multilatérale, spontanées et autoengendrées entre pays en développement. Le processus de CTPD a tardé à se mettre en branle au niveau bilatéral en raison d'obstacles divers qui tenaient principalement à de profondes réticences culturelles à l'égard de la collaboration Sud-Sud, de même qu'au financement et à des lacunes structurelles. Au fil du temps, ces interventions ont réussi petit à petit à démontrer aux pays participants que des projets bilatéraux de coopération technique et économique Sud-Sud pouvaient donner de meilleurs résultats et se révéler plus rentables que l'aide habituelle Nord-Sud et les programmes d'aide au développement.

8. Aujourd'hui, la CTPD mobilise des protagonistes très divers de nombreux pays en développement qui participent largement à des programmes bilatéraux directs et se présente sous différentes formes. Depuis la dernière réunion du Comité de haut niveau, un noyau de pays actifs dans le domaine de la CTPD s'est déclaré prêt à servir de "pays pivots" selon une recommandation contenue dans la Stratégie relative aux nouvelles orientations. Ces pays, actuellement au nombre de 23 (États arabes et États d'Afrique, d'Asie et du Pacifique, d'Europe et d'Amérique latine et des Caraïbes) se sont réunis au Chili en novembre 1997 sous les auspices du Gouvernement chilien et du Groupe spécial de la CTPD, pour définir des directives générales destinées à permettre aux pays de jouer un rôle décisif en matière de CTPD.

9. Lorsqu'on fait le point des activités de CTPD entreprises au niveau national, on peut également évoquer celles que mènent les pays au sein de groupements régionaux. Au cours de la période considérée, c'est dans la région de l'Asie et du Pacifique qu'on a mené le plus d'activités bilatérales autoengendrées en matière de CTPD et cela de quelque point de vue qu'on se place, qu'il s'agisse du nombre de pays offrant des programmes, des ressources budgétaires allouées à la CTPD par les gouvernements participants et du nombre d'autres pays en développement bénéficiant des échanges techniques. Les deux plus grands pays d'Amérique latine et des Caraïbes – l'Argentine et le Brésil – ont fourni au fil des ans un énorme soutien aux projets de coopération technique, comme il est indiqué dans les précédents rapports du Groupe spécial. Au cours de la période considérée, plusieurs autres pays d'Amérique latine ont commencé à jouer un rôle plus actif dans la promotion de la coopération Sud-Sud. Tout dernièrement, et plus particulièrement depuis la dernière réunion du Comité de haut niveau en 1997, plusieurs pays d'Europe et de la Communauté d'États indépendants (CEI) se sont lancés dans diverses formes de coopération horizontale non seulement entre eux au sein de la région, mais également avec des pays extérieurs, en particulier des pays d'Amérique latine. On a constaté au cours de la période considérée que plus les États arabes prenaient conscience de l'importance de la CTPD, plus leurs demandes de CTPD augmentaient. Les activités de CTPD bilatérales, spontanées et autofinancées entre pays africains sont par ailleurs demeurées relativement faibles au cours de la période considérée, ce qui s'explique comme d'habitude par les difficultés économiques et autres qui prévalaient quasiment dans toute la région et qui ont entravé le développement des mécanismes de soutien institutionnel nécessaires aux activités de CTPD. Les paragraphes qui suivent donnent un aperçu des activités de coopération bilatérale menées par plusieurs pays en développement dans les diverses régions.

#### Asie et Pacifique

10. Le Pakistan a alloué un montant de 500 000 dollars dans son budget prévu pour l'exercice biennal 1998-1999 pour financer des activités de CTPD dans le domaine de la formation surtout avec des pays d'Afrique, d'Asie du Sud-Est et du Moyen-Orient. Récemment, le Pakistan a formé des participants originaires de 63 pays en développement. Jusqu'ici, il s'est concentré sur des domaines précis dont l'activité bancaire, la gestion des chemins de fer, l'administration des services postaux, la médecine et l'ingénierie. Le Pakistan a fourni à des stagiaires venus des républiques d'Asie centrale une formation dans les domaines de l'administration de la police et des douanes, de la gestion des services

diplomatiques, du développement des télécommunications et de la gestion côtière. Il a également, au titre de son programme d'assistance en matière de CTPD, dispensé une formation professionnelle à quelque 7 000 étudiants venus de 36 pays en développement. Au cours de la période considérée, il a envoyé des missions de programmation en Malaisie, aux Philippines, en République de Corée et en Égypte pour s'assurer d'autres possibilités de coopération en matière de CTPD. En tant que pays pivot, le Pakistan s'est montré disposé à promouvoir des échanges dans divers domaines spécialisés au titre de la CTPD, notamment dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage, de la gestion de l'environnement, des petites et moyennes entreprises, de la production sidérurgique, de l'aviation civile, de l'énergie, de la gestion des ressources en eau, de la fabrication, de l'exploitation minière, des transports et des communications.

11. Comme le Pakistan, l'Indonésie a consacré 500 000 dollars de son budget national à la promotion de la CTPD. L'allocation du Gouvernement a été complétée par une contribution de 400 000 dollars provenant des ressources allouées par le PNUD aux pays et de 500 000 dollars du Gouvernement japonais. L'Indonésie a effectué dans plusieurs pays africains des missions de programmation dans le cadre du transfert de compétences au niveau du secteur agricole. Par ailleurs, elle a participé à un projet de développement rural et de réinstallation au Cambodge mené en collaboration avec d'autres pays membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) – Malaisie, Philippines et Thaïlande – le financement triangulaire ayant été assuré par le Gouvernement japonais. En sa qualité de pays pivot, l'Indonésie s'est montrée disposée à favoriser des échanges techniques dans les domaines de l'agriculture, de la santé, de l'exploitation minière, de la mise en valeur des ressources énergétiques, de la gestion des travaux publics et de la planification familiale.

12. La Thaïlande a parrainé plusieurs initiatives de CTPD au cours de la période considérée. Au total, 128 participants originaires d'autres pays en développement ont reçu des bourses d'études de perfectionnement dans divers domaines. La Thaïlande a également conclu avec la Chine un accord scientifique qui prévoit des visites d'échanges et des mécanismes de recherche mixtes par le biais de cette modalité de coopération. La Thaïlande a indiqué qu'elle entendait parrainer des échanges en matière de CTPD dans ses domaines de compétence, c'est-à-dire l'agriculture, l'éducation et la santé.

13. Le Bangladesh a mené au cours de la période considérée, dans le cadre d'accords de coopération, des activités bilatérales de CTPD avec la Chine, la Thaïlande, l'Inde, Singapour, la Malaisie et le Pakistan dans les domaines du microcrédit, de l'activité bancaire rurale et des activités novatrices visant à créer des revenus.

14. Sri Lanka a alloué environ 500 000 dollars de son budget de 1998 au financement d'activités de CTPD. En outre, un montant de 200 000 dollars environ avait été débloqué dans le cadre des ressources allouées aux pays par le PNUD pour financer un projet cadre de CTPD. Sri Lanka a poursuivi dans ce contexte un programme actif de coopération avec la Chine, l'Indonésie, la République de Corée et Singapour. Au niveau régional, il a également participé à des accords commerciaux Sud-Sud au titre de l'Accord de libre-échange d'Asie du Sud, principal mécanisme de facilitation des échanges régionaux en Asie du Sud.

15. La République populaire de Chine est depuis de nombreuses années entièrement acquise à la CTPD. Elle a établi un réseau de 15 centres de recherche-développement pour promouvoir des programmes de CTPD et de coopération économique entre pays en développement (CEPD) et alloué plus d'un million de dollars à ces centres pour leur permettre de former des participants venus des pays en développement. Elle a également alloué des fonds au titre des ressources affectées par le PNUD aux pays pour appuyer cet effort. Depuis la dernière réunion du Comité de haut niveau, elle a organisé 18 séminaires de formation auxquels ont participé plus de 400 stagiaires venus de 63 pays en développement répartis à travers le monde, notamment d'Asie, d'Afrique, d'Europe orientale et d'Amérique latine et des Caraïbes. Les thèmes spécialisés ont porté notamment sur la production de riz hybride, la protection des récoltes, la préservation de l'environnement, la technique du biogaz, la lutte contre la désertification, les prévisions météorologiques et l'entretien des machines agricoles. La Chine a également conclu des accords bilatéraux spécifiques avec le Pakistan dans le domaine de l'aviation civile; avec l'Inde, dans le domaine de l'exploitation des petites centrales hydroélectriques; et avec la Mongolie dans le secteur énergétique. La Chine a indiqué qu'en tant que pays pivot, elle parrainerait des initiatives en matière de CTPD dans les domaines de l'exploitation de petites centrales hydroélectriques, de la culture du bambou et de la transformation des produits, des sources d'énergie renouvelable (solaire, éolienne et biomasse), de la pêche en eau douce, de la sériculture, et de la transformation de la viande. Pour consolider cet engagement, la Chine a déclaré qu'elle se proposait d'organiser au cours de l'année 14 séminaires de formation en matière de CTPD à l'intention d'environ 300 participants originaires de pays en développement.

16. Les Philippines ont activement participé à des projets bilatéraux de CTPD au cours de la période considérée. Au cours de plusieurs années d'échanges bilatéraux, le Gouvernement philippin a financé la participation de plus de 800 stagiaires originaires de 66 pays en développement à des programmes de formation dans des domaines divers : agriculture, planification économique, gestion de l'environnement, exploration des ressources naturelles, mise en valeur des ressources électriques et énergétiques, science et technique, commerce et industrie, prévisions météorologiques et participation des femmes au développement.

17. Singapour n'a cessé d'appuyer les initiatives bilatérales en matière de CTPD. Son attachement à la CTPD et à la CEPD ressort clairement d'une publication axée sur la coopération technique, intitulée "Holding Hands, Making Friends", parue en 1996. Cette brochure définit la philosophie du pays à l'égard de la coopération Sud-Sud et fournit des données détaillées sur les divers domaines de coopération dont il a assuré la promotion, ainsi que sur le nombre des stages et les types de formation fournis à d'autres pays en développement. Singapour a, par le biais du Singapore Cooperation Programme, établi en 1992, financé des stages de formation et des visites d'étude pour plus de 6 000 participants originaires de 100 pays en développement. En 1998, Singapour a, au titre d'un programme CTPD du Singapore Cooperation Programme et du PNUD, assuré la formation d'une centaine d'experts originaires d'États insulaires en développement des Caraïbes dans six domaines : les techniques de l'information, l'aviation civile, le service des bâtiments, les techniques de l'environnement, la gestion urbaine et les télécommunications. En tant que pays

pivot, Singapour s'est engagée à assurer une formation dans tous les domaines correspondant à ses compétences.

#### Amérique latine et Caraïbes

18. L'Agence brésilienne de coopération, en coordination avec le Secrétariat exécutif de la Communauté des pays de langue portugaise et l'appui du PNUD et du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU, a organisé un séminaire pour déterminer quelles étaient les possibilités de coopération technique entre les pays de langue portugaise et énoncer des propositions sur le renforcement des capacités institutionnelles des pays africains concernés dans les domaines touchant à l'administration publique et au développement du secteur privé. En 1998, le Brésil a continué de collaborer avec certains pays d'Afrique de la Communauté (Angola, Cap-Vert, Guinée-Bissau, Mozambique, Nigéria et Sao Tomé-et-Principe notamment) dans le cadre d'un projet de formation en matière de développement intégré de la culture du manioc, auquel était associé le Groupe spécial de la coopération technique entre pays en développement.

19. Au cours de la période considérée, le Pérou a participé à un grand nombre d'échanges techniques avec les pays d'Amérique latine et des Caraïbes – en particulier l'Argentine, le Brésil, El Salvador, le Guatemala, le Honduras et l'Uruguay – dans les domaines de l'agriculture, de la pêche, du développement industriel, de la réforme de l'État et de la médecine. En 1997-1998, le Pérou a parrainé des missions de CTPD en Bolivie, en El Salvador, en Haïti, au Honduras et en Uruguay, et a accueilli des missions organisées par l'Argentine, le Brésil, le Guatemala, le Mexique et le Mali.

20. Cuba, qui a également su diversifier ses activités de CTPD dans la région de l'Amérique Latine et des Caraïbes, a fourni des services d'assistance à d'autres pays et participé à un programme d'échange avec d'autres pays d'Amérique latine axé sur la gestion de l'économie nationale. Ce programme, exemple de "coopération triangulaire" faisant appel à l'aide d'un pays industrialisé, est financé par le PNUD, le Groupe spécial de la coopération technique entre pays en développement et le Gouvernement norvégien.

21. Le Costa Rica, dont le rôle en Amérique latine est central, a participé à plusieurs échanges régionaux avec la Barbade, la Bolivie, la Chine, Cuba, Haïti, le Pérou et la République dominicaine, dans des domaines tels que la santé, l'éducation, l'écotourisme, l'environnement, la création de coopératives agricoles, la justice et l'administration.

22. En Amérique latine, le Panama a conclu avec l'Argentine, le Brésil, le Chili, la Colombie, l'Équateur, le Pérou et l'Uruguay des accords de coopération régionale dans différents secteurs (construction et gestion d'aéroports, télécommunications, science et technologie, statistiques de l'environnement, tourisme culturel, mise au point de systèmes d'information géographique et reconversion industrielle, par exemple). Le Paraguay a quant à lui mis à profit ses échanges techniques avec le Chili et le Mexique, et El Salvador a passé des accords de CTPD avec l'Argentine, le Brésil et le Chili.



23. Dans le cadre de l'Organisation des États américains (OEA), le Mexique a financé des programmes de CTPD spécialement conçus pour dynamiser les secteurs productifs dans les pays les moins avancés de la région.

24. L'Argentine, très active en Amérique du Sud surtout, a entrepris dans les États anglophones des Caraïbes et dans certains pays d'Afrique subsaharienne et d'Europe de l'Est des activités financées au moyen du Fonds argentin de coopération horizontale. Outre l'organisation d'activités traditionnelles (échanges d'experts et voyages d'étude), l'Argentine a diversifié son approche du financement d'activités spécialisées de CTPD auxquelles participent davantage de pays en développement, comme le montre notamment l'organisation d'une réunion consacrée aux réformes à laquelle ont participé sept pays d'Afrique (Afrique du Sud, Angola, Lesotho, Mozambique, Namibie et Zimbabwe).

25. On notera également le succès des activités menées en 1995 dans la région de l'Amérique latine pour le compte du Gouvernement haïtien et en partenariat avec le Groupe spécial de la coopération technique entre pays en développement, le Système économique latino-américain et le Bureau de pays du PNUD en Haïti. Ces activités ont conduit à la signature de plus de 200 accords de coopération technique entre Haïti et un certain nombre d'autres pays (dont la Colombie, le Guatemala, le Mexique, le Nicaragua, la République dominicaine, l'Uruguay et le Venezuela) dans divers domaines. À ce jour, 104 activités d'échanges relevant de la CTPD ont été menées à bien dans des domaines allant de l'évaluation de projets à l'écotourisme, en passant par les activités des banques centrales, la création de micro-entreprises, la production de café, la diversité biologique, la biotechnologie, l'administration douanière, le zonage écologique, la lutte contre la désertification et la gestion des bassins versants.

26. En Amérique latine et dans les Caraïbes, le Système économique latino-américain a activement encouragé l'approche régionale, prouvant ainsi l'importance qu'il accorde à cette forme de coopération. Les pays de la région ont également bénéficié des activités analytiques conduites par la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) à l'appui des programmes visant à renforcer la coopération. L'Organisation des États américains a elle aussi encouragé l'approche régionale en créant un fonds spécial pour le financement de la coopération Sud-Sud.

#### Afrique

27. Le Sénégal a étroitement coopéré avec les Comores, Djibouti, le Gabon, le Mali et le Nigéria ainsi qu'avec l'Algérie, l'Arabie saoudite, l'Égypte, le Koweït, le Maroc et la Tunisie, dans le cadre d'une série d'accords bilatéraux de CTPD au titre desquels le Sénégal a assuré la formation de participants originaires de plusieurs pays africains dans le domaine de la mise en valeur des ressources humaines. Le Sénégal a directement bénéficié des programmes de formation proposés par la Chine, l'Égypte, l'Inde, la Malaisie, le Maroc, la Thaïlande et la Turquie.

28. Le Nigéria a pour sa part mis en place un programme d'échange d'experts en agriculture, industrie, développement du secteur privé, investissement et promotion des échanges commerciaux. En contrepartie, des techniciens nigériens ont participé à des activités de formation à la recherche et à des voyages

d'études en Chine, en Inde, en Indonésie, en Ouganda, à Singapour, en Thaïlande et en Turquie.

29. L'Ouganda a entrepris un certain nombre d'activités bilatérales au cours de la période considérée et des stages de formation ont été organisés à l'échelle locale dans des domaines divers : entretien des machines agricoles, agriculture, production hydroélectrique à petite échelle, aquaculture, technologies liées à la biomasse et préparation des aliments. L'Ouganda a participé à des activités de coopération avec la Chine, l'Égypte, l'Indonésie, le Nigéria, Singapour, la Tanzanie, la Thaïlande et la Turquie.

30. Les activités de CTPD ont été encouragées à l'échelle régionale entre les pays d'Afrique pour compenser la relative pénurie des ressources nécessaires à la mise en oeuvre des accords bilatéraux. La Commission économique pour l'Afrique (CEA) a activement participé à la promotion de la CTPD dans la région et a parrainé, au cours de la période considérée, des initiatives de CTPD dans toutes sortes de domaines : cartographie, télédétection, planification et gestion socioéconomiques, commerce et finance, exploitation minière et transport. La Commission a également participé à des activités de promotion du secteur privé et du développement industriel et a prévu pour la période 1999-2004 des échanges avec des entrepreneurs en Afrique et en Asie. Par ailleurs, l'Organisation de l'Unité africaine (OUA) a indiqué qu'elle avait entrepris de renforcer ses propres capacités internes de façon à pouvoir apporter un soutien accru à la coopération Sud-Sud.

#### États arabes

31. Les modalités de mise en oeuvre de la CTPD varient considérablement d'un État arabe à l'autre. Il ressort des informations disponibles que les pays les plus actifs en la matière sont l'Égypte, les Émirats arabes unis, le Liban, la Somalie et la Tunisie. De nombreuses activités ont toutefois simplement consisté à organiser des ateliers, des conférences, des voyages d'études ou des stages de perfectionnement et à faire appel à des volontaires dans d'autres pays en développement.

32. Le Fonds égyptien de coopération technique en faveur de l'Afrique a permis à l'Égypte de financer des échanges de CTPD avec l'Afrique et les pays de la Communauté d'États indépendants (CEI) dans les domaines de l'agriculture, des industries textile et alimentaire, de la technologie légère, de l'éducation et de la santé. L'Égypte a également participé à des activités de CTPD en faveur de plusieurs pays arabes et de la CEI qu'elle a aidés à mettre en place des mécanismes institutionnels destinés à atténuer les conséquences sociales défavorables des programmes d'ajustement structurel.

33. La Tunisie participe elle aussi activement aux activités de CTPD. En coopération avec le Groupe spécial, le Gouvernement tunisien a coparrainé dans 13 pays francophones d'Afrique des activités d'harmonisation des besoins et des capacités en matière de développement durable, qui ont conduit à la signature de plus de 130 accords bilatéraux entre la Tunisie et les pays concernés. En tant que partenaire, la Banque islamique de développement a fait savoir qu'elle était disposée à financer toutes les activités qui correspondraient à ses critères, après examen critique préliminaire. Au cours de la période considérée, la

Tunisie a également privilégié la formation de techniciens originaires d'autres pays en développement, notamment dans les domaines des télécommunications (Djibouti et Yémen), de la formation professionnelle et de l'emploi (Burkina Faso, Côte d'Ivoire et Sénégal), de la gestion financière et de l'administration (formation de 30 juristes mauritaniens).

34. Les rapports sur la CTPD établissent que les activités entreprises en Somalie sont largement financées par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Programme des Volontaires des Nations Unies et que l'on a de toute évidence mis l'accent sur la formation, les voyages d'études et le service volontaire. Deux exemples méritent d'être cités : la formation de Somaliens dans le domaine de l'aviation civile et le recours à 30 volontaires originaires du Kenya, du Ghana, de l'Éthiopie, de l'Égypte et des Philippines d'une part, et l'organisation de voyages d'étude sur les ports et l'efficacité commerciale en Inde et à Maurice, d'autre part.

35. Les activités de CTPD mises en place entre le Maroc et différents pays d'Afrique étaient axées sur la recherche agricole, la maroquinerie et la création de petites et moyennes entreprises.

36. Dans le cadre du programme du PNUD consacré aux pratiques qui ont donné les meilleurs résultats, les Émirats arabes unis ont accueilli une conférence internationale sur les pratiques optimales permettant d'améliorer les conditions de vie, à laquelle ont participé 915 responsables et urbanistes venus de 92 pays en développement. Grâce à une autre initiative de CTPD parrainée par le PNUD, des responsables municipaux de Doubaï ont été initiés à la gestion urbaine, à la topographie, à la protection de l'environnement et à la santé publique par le biais de voyages d'étude dans différents pays en développement.

37. Au cours de la période considérée, le Gouvernement jordanien, l'Université des Nations Unies et le Groupe spécial de la coopération technique entre pays en développement ont mis en oeuvre conjointement l'Initiative internationale de formation des dirigeants, qui faisait également appel à la mise en place de réseaux. Ce programme d'initiation à l'exercice du pouvoir a réuni des participants venus de plusieurs pays en développement. Certaines institutions de CTPD basées au Moyen-Orient ont également joué un rôle utile en encourageant les échanges entre instituts affiliés.

#### Europe centrale et Communauté d'États indépendants (CEI)

38. Dans le cadre de la coopération Sud-Sud, de hauts responsables de pays membre de la CEI ont participé à un atelier de trois semaines qui s'est tenu à Santiago (Chili) sur la constitution et la gestion de fonds de pensions, inspirées du modèle chilien. Durant cet atelier, on s'est penché sur les problèmes plus particulièrement liés aux plans d'épargne, aux mécanismes de formation du capital et aux aspects opérationnels des systèmes de gestion des fonds de pensions au Chili. Des échanges similaires, axés sur le renforcement des capacités de gestion dans un environnement en mutation, ont eu lieu, dans le cadre de la CTPD, entre les pays d'Amérique latine et les pays membres de la CEI. Des ateliers ont été organisés à Buenos Aires en mai 1995 et à Saint-Petersbourg en juin 1995 et mars 1998. Une conférence sur la gouvernance, qui rassemblait notamment des participants venus des pays membres de la CEI, des

pays d'Amérique latine et d'Afrique, s'est tenue à Bucarest (Roumanie) en août 1997. Dans la même veine, un colloque de parlementaires et d'hommes d'affaires, consacré notamment aux problèmes de la dette, aura lieu à Saint-Petersbourg en juin 1999. Les pays de la région cherchant à développer la coopération entre eux et à profiter de l'expérience de pays d'autres régions, qui se collètent avec le même genre de problèmes, ont indiqué dans leur réponses au questionnaire que ces échanges se poursuivraient probablement à l'avenir.

#### B. Pays développés

39. Si les pays en développement eux-mêmes entreprennent des activités bilatérales de base, il n'en demeure pas moins que les pays développés jouent un rôle de plus en plus évident dans le processus de coopération technique entre pays en développement du fait qu'ils peuvent contribuer substantiellement aux activités en finançant les projets de coopération technique Sud-Sud. Sans aller jusqu'à participer directement aux projets ou fournir une aide technique – ce qui reviendrait à un accord de coopération Nord-Sud traditionnel –, certains pays développés fournissent une aide financière en qualité de tiers ou dans le cadre d'une relation "triangulaire".

40. D'une manière générale, les pays développés ont indiqué qu'ils étaient favorables à la CTPD. Bien que cette modalité de coopération ne soit pas encore très répandue, un certain nombre de pays développés ont financé des activités de CTPD dans le cadre de mécanismes de financement triangulaire.

41. S'agissant du présent rapport, seuls quatre pays développés ont répondu directement au questionnaire distribué par le Groupe spécial. Se fondant sur leur expérience passée, de nombreux pays développés ont indiqué qu'ils n'avaient pas de politique officielle en matière de CTPD même s'ils considéraient que leurs activités en matière de coopération technique étaient compatibles avec cette modalité. La plupart des pays développés ont quant à eux précisé qu'ils n'avaient pas désigné de responsables officiels de la CTPD mais qu'ils considéraient la coopération Sud-Sud comme une prolongation de leurs accords traditionnels en matière d'activités de coopération technique.

42. Au cours de la période considérée, l'Allemagne a exposé en détail sa conception de la modalité de CTPD, qu'elle considère comme un complément important à la coopération Nord-Sud. Pour faire la preuve de son intérêt, l'Allemagne a financé un programme de coopération au développement concernant les petites et moyennes entreprises, auquel participaient le Chili et l'Uruguay. L'Allemagne a en outre octroyé une aide financière à l'Association régionale du crédit agricole pour l'Asie et le Pacifique (APRACA), à l'Association africaine pour le crédit régional (association proposant des services financiers aux personnes démunies), au Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement (CATIE), institution régionale qui se consacre à la recherche et à l'enseignement en matière d'aménagement forestier au Costa Rica et à l'Organisation latino-américaine de mise en valeur de l'énergie, qui a fait ses preuves en matière de promotion de la CTPD.

43. La Finlande a participé à plusieurs mécanismes de financement triangulaire au cours de la période considérée, notamment au Viet Nam dans le cadre d'un programme d'approvisionnement en eau, la formation professionnelle ayant été

dispensée en Chine, et d'un projet de renforcement des capacités techniques du Ministère du commerce extérieur du Viet Nam, aux fins duquel ont été organisés à Singapour des voyages d'étude et des programmes de formation. La Finlande s'emploie également à mettre en route deux projets faisant appel au financement triangulaire, le premier visant à améliorer les conditions de vie des habitants du nord-ouest du Guatemala et le second à promouvoir, en coopération avec le Chili et le Nicaragua, les industries de transformation du bois au Nicaragua.

44. Au cours des deux années écoulées, l'Autriche a choisi de financer deux initiatives de coopération Sud-Sud pour promouvoir la CTPD, en particulier un projet relatif au développement rural dans le Sahel mené en collaboration avec l'Institut du développement agricole de Rabat (Maroc).

45. Dans l'ensemble, les mécanismes de financement triangulaire – que le Comité de haut niveau pour l'examen de la coopération technique entre pays en développement a approuvés – sont de plus en plus utilisés aux fins de la réalisation de projets de CTPD. Outre les pays développés susmentionnés, la France, le Japon et la Norvège, entre autres, octroient des ressources au titre d'accords triangulaires afin de faciliter la mise en oeuvre d'activités de CTPD. Les pays développés ont conscience que le financement triangulaire ne doit en aucun cas changer la nature des activités de CTPD, qui doivent continuer d'être gérées et mises en oeuvre par les pays en développement eux-mêmes et devraient faire appel au savoir-faire de ces pays : le non-respect de ce principe ramènera le financement triangulaire au niveau d'une simple coopération Nord-Sud.

46. Outre sa participation au mécanisme de financement triangulaire, le Gouvernement japonais a continué de promouvoir énergiquement la coopération Sud-Sud. Depuis 1996, le Fonds japonais pour la mise en valeur des ressources humaines verse des contributions annuelles directes au Fonds pour la coopération Sud-Sud du PNUD et travaille directement avec le Groupe spécial de la CTPD aux fins du financement de projets en cours d'exécution organisés et supervisés par celui-ci. Au cours des trois premières années de cette collaboration, les fonds versés par le Japon se sont élevés à 8 millions de dollars, et 5 millions supplémentaires devraient être versés en 1999. Au titre d'un arrangement similaire, le PNUD a également mis en place le Fonds spécial pour la coopération Sud-Sud, mécanisme de financement réservé aux contributions supplémentaires versées par les pays donateurs. Au cours de la période considérée, la République de Corée et l'Irlande ont versé des contributions initiales aux fins de la réalisation des projets qui seront lancés en cours d'année.

### III. APPUI DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES, DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES ET D'AUTRES INSTITUTIONS EN FAVEUR DE LA CTPD

47. En dehors de l'action nationale et bilatérale, les organisations intergouvernementales, les organisations non gouvernementales et d'autres institutions du monde en développement sont traditionnellement au nombre des agents catalyseurs de CTPD et de CEPD. Au cours de la période à l'examen, le Groupe spécial a maintenu des liens de coopération avec plusieurs douzaines d'organisations internationales, dont près d'une vingtaine lui ont fourni des informations précises pour établir le présent rapport. Trois de ces organisations – le Centre arabe d'étude des terres arides et non irriguées, le

Centre international pour la gestion des ressources aquatiques vivantes et le Centre international de la mise en valeur des petites centrales hydroélectriques, sis à Hangzhou (Chine) – ont fourni matière à des études de cas.

48. Au cours de la période à l'examen (1997-1999), le Centre arabe d'étude des terres arides et non irriguées qui se spécialise dans la gestion des ressources en eau, la diversité biologique, l'environnement, la surveillance de la désertification et le contrôle et la remise en état des terres dégradées, a financé 32 projets séparés d'échanges de CTPD portant sur une vaste gamme de questions techniques – utilisation de l'eau salée dans l'agriculture, amélioration des techniques de mise en valeur des ressources en eau, la sélection et l'amélioration de nouvelles variétés de blé et d'orge plus résistantes aux maladies et à la sécheresse, amélioration de la production dans le secteur des petits ruminants et conservation de la diversité biologique et de l'environnement dans la région arabe. Le Centre a par ailleurs appuyé trois importants réseaux de recherche-développement concernant respectivement les palmiers-dattiers, les chameaux et le fourrage qui, chacun dans leur domaine respectif, ont favorisé les échanges de CTPD. Depuis sa création, le Centre s'est acquitté de ses fonctions en faisant appel au concours de plus de 1 100 experts de pays en développement et il a assuré la formation de plus de 600 nationaux de pays en développement dans des institutions dans d'autres pays en développement.

49. De même, le Centre international pour la gestion des ressources aquatiques, dont les travaux sont orientés vers la recherche et le renforcement des capacités dans les domaines de la gestion des ressources naturelles, de l'évaluation des réserves halieutiques et de l'aquaculture, a contribué à une initiative de formation Sud-Sud d'un certain nombre de scientifiques du monde en développement dans les domaines de la génétique quantitative et de son application au choix des procédés de sélection. Parmi ses autres activités de CTPD, le Centre s'est aussi attaché à l'amélioration génétique des carpes et des tilapias en Asie, ainsi qu'à l'établissement d'une documentation et d'une typologie des ressources génétiques pour renforcer l'aquaculture en Afrique. Le Centre a par ailleurs joué le rôle de facilitateur pour le réseau international d'application de la génétique à l'aquaculture – réseau d'échanges techniques entre 11 pays asiatiques et africains. Au cours de la période à l'examen, le centre a assuré à lui seul la formation de 33 chercheurs de pays en développement dans divers domaines et celle de 187 autres scientifiques en collaboration avec ses pays membres.

50. Le Centre international de la mise en valeur des petites centrales hydroélectriques en Chine a aussi activement contribué à promouvoir la CTPD dans le contexte des opérations et de la gestion des petites centrales hydroélectriques ainsi que la mise en commun des acquis d'expérience entre pays participants. Depuis sa création en 1995, le Centre a fait appel aux services de 62 experts de pays en développement et a assuré la formation de plus de 900 personnes.

51. Il ressort de ce qui précède qu'en dehors de l'action gouvernementale, des institutions techniques telles les trois ci-dessus sont à même de mettre au point avec succès un système de coordination et des modalités d'échanges

d'expériences qui ont largement contribué à la multiplication des activités de CTPD dans les pays en développement.

#### IV. APPUI DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES

##### A. Organisations et organismes des Nations Unies

52. De façon générale, on s'accorde unanimement à penser que dans un "monde idéal" les pays en développement eux-mêmes devraient être chargés d'encourager, de financer et d'exécuter les activités de CTPD. Il est également reconnu dans les faits que c'est à la communauté internationale – pays donateurs et institutions internationales – qu'incombe dans une large mesure le processus de coopération technique. En conséquence, dans leurs décisions et résolutions, le Comité de haut niveau, le Conseil économique et social et l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies ont à maintes reprises lancé un appel aux organes et organismes du système des Nations Unies, notamment aux commissions économiques régionales, pour qu'ils appuient les efforts des pays en développement et de façon générale contribuent à la réalisation des objectifs du Plan d'action de Buenos Aires. En fait, le système des Nations Unies, par l'intermédiaire de ses divers organismes et services opérationnels a toujours été entre tous l'agent le plus dynamique pour ce qui est de promouvoir, de financer et de faciliter les activités de coopération technique dans le monde entier.

53. À présent, la plupart des organes et organismes des Nations Unies, notamment les commissions économiques régionales, ont officiellement intégré à l'ensemble de leurs activités des dispositions et des procédures internes en faveur de la CTPD. De même, il existe dans la plupart des organisations des centres de coordination efficaces. Même si cet appui organisationnel au processus de CTPD n'est pas encore une pratique universelle, le système des Nations Unies fournit un bon exemple à suivre en la matière.

54. Au total, 23 organes et organismes du système des Nations Unies ont fourni des informations au Groupe spécial sur leurs engagements et activités en faveur de la CTPD. À titre d'exemple des modalités de coopération technique au cours de la période à l'examen, on trouvera dans le présent rapport un aperçu des activités d'organismes chef de file tels que la FAO, l'OIT, le CIC, la CNUCED, le FNUAP et l'OMS. D'après les renseignements fournis, ces organismes ont fait des politiques claires en ce qui concerne le recours à la CTPD dans leurs domaines de compétence respectifs et ils ont largement encouragé la CTPD au cours de la période à l'examen.

##### Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

55. Au fil des ans, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) n'a cessé d'appliquer une stratégie intégrant les objectifs de CTPD qui sont désormais pleinement pris en compte dans sa politique globale. La FAO a par ailleurs pris les dispositions institutionnelles nécessaires, au premier chef en créant un dispositif efficace de coordination, pour favoriser les modalités de CTPD dans ses activités.

56. Au cours de ces deux dernières années, la FAO a appuyé une vaste gamme d'activités de CTPD. Au nombre des domaines d'intervention spécifique figurent : la production et la santé animale, la mise en valeur des terres et des ressources en eau, la production et la protection des plantes, la commercialisation et le crédit, la nutrition, le contrôle de la qualité des aliments, la mise en valeur des pêcheries, la foresterie, la vulgarisation des travaux de recherche et la formation dans les domaines de l'agriculture durable et du développement rural et l'intégration des normes dans le développement global. Pour illustrer dans les faits les initiatives de CTPD que la FAO a facilitées et financées, on peut notamment citer les exemples ci-après. Des experts vietnamiens ont dispensé une formation aux agriculteurs sénégalais et des techniciens chinois ont fait bénéficier leurs homologues éthiopiens de leur expérience agricole. De même, des experts bangladais ont aidé la Zambie à appliquer des techniques d'irrigation à petite échelle tandis que des experts brésiliens fournissaient des conseils à la Namibie en matière de culture de fruits. En outre, des spécialistes indiens de la CTPD ont fourni une aide dans ce domaine à l'Ouganda et à la Sierra Leone tandis que des experts sénégalais conseillaient le Burundi et le Rwanda.

57. La FAO a par ailleurs joué un rôle important dans la promotion de divers arrangements de coordination entre les institutions actives dans le secteur agricole. À titre d'exemple, en Afrique, la FAO a appuyé la création de réseaux de CTPD spécialisés dans les techniques halieutiques. En Asie, la FAO a contribué à l'établissement de réseaux spécialisés dans les domaines ci-après : recherche-développement concernant les légumes, production de graines oléagineuses, techniques après récolte et coopération agricole. On a par ailleurs lancé avec succès en Amérique latine et dans les Caraïbes des réseaux spécialisés dans les domaines ci-après : aménagement des bassins versants, technologies après récolte, politique agricole et exploitation des petits ruminants.

58. Marquant un changement net, la FAO a explicitement reconnu que l'appui à la gestion de l'information contribuait pour beaucoup à l'efficacité des programmes de CTPD. La FAO a mis au point une base de données sur les compétences et les capacités institutionnelles dans le secteur agricole. À cet égard, l'organisation a compilé des données concernant plus de 4 500 experts en provenance de plus d'une centaine de pays en développement. En outre, la FAO a établi un Système international d'information pour les sciences et la technologie agricoles (AGRIS) qui contient une importante documentation bibliographique sur l'agriculture ainsi qu'un système d'information sur les recherches agronomiques en cours (CARIS), qui, conjugués, réunissent plus de 2,7 millions de références. La FAO aide par ailleurs le Groupe spécial à établir une documentation sur les expériences novatrices et constructives de CTPD dans le secteur agricole qui sont susceptibles d'intéresser d'autres pays en développement, documentation qui, une fois établie, sera intégrée au Système d'orientation pour l'information sur la CTPD (INRES-CTPD).

#### Organisation mondiale de la santé (OMS)

59. Au cours de ces deux dernières années, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a encouragé un certain nombre d'initiatives de CTPD. Concrètement, elle a dispensé une formation approfondie au personnel sanitaire, sur une base de CTPD,



dans des domaines tels que l'épidémiologie, la gestion des services de santé et l'éducation et la recherche dans des pays africains lusophones. L'OMS a aussi encouragé l'Argentine, la Bolivie, le Chili, le Mexique et le Paraguay à conjuguer leurs efforts face à une épidémie d'hantavirus dans la région et a aidé l'Argentine, le Brésil et le Paraguay à établir un programme commun de lutte contre la rage. Dans le même esprit, l'OMS a favorisé la coopération entre Cuba et le Nicaragua dans la lutte contre la leptospirose. La création du réseau de santé pour l'Asie et le Pacifique est un autre exemple de la participation constructive de l'OMS à la promotion des échanges techniques Sud-Sud. En outre, le Bureau régional de l'Asie du Sud-Est de l'OMS s'est efforcé de répondre aux besoins spécifiques des pays les moins avancés dans la région, notamment le Bhoutan, le Népal et le Myanmar.

#### Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)

60. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a toujours privilégié dans ses activités la coopération technique Sud-Sud à laquelle il accorde une place encore plus importante depuis la Conférence internationale sur la population et le développement tenue au Caire en 1994. Depuis lors, le Fonds s'emploie tout spécialement à promouvoir l'application de cette modalité de coopération à la régulation démographique.

61. On peut citer deux importantes initiatives à titre d'exemples spécifiques. Les Partners in Development Programme (les partenaires au programme du développement) est une organisation sous-régionale sise au Bangladesh qui s'emploie à resserrer les liens de coopération entre ses 13 pays membres dans le domaine de la planification de la famille. De même, les centres d'excellence du FNUAP établis en Indonésie, au Mexique et en Thaïlande ont pour objet d'exécuter des programmes de formation dans le domaine de la population visant à répondre aux besoins des participants tant dans le secteur public qu'au sein de la communauté des ONG.

#### Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)

62. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) envisage actuellement la coopération Sud-Sud en général et la CTPD en particulier dans une optique qui tient expressément compte de l'évolution de l'environnement économique mondial. Le rôle de la CNUCED consiste à formuler des stratégies de commerce et de développement utiles et efficaces visant à trouver un équilibre judicieux entre les rôles respectifs du gouvernement et du secteur privé dans le processus économique.

63. La CNUCED a continué d'appuyer les domaines prioritaires liés aux impératifs de la modalité de CTPD. Il s'agit entre autres des groupes économiques sous-régionaux, du système global de préférences commerciales entre pays en développement, de la coopération entre les institutions financières, du commerce et de l'environnement, des législations et des politiques applicables à la concurrence, du développement économique et de la dynamique régionale en Afrique. La stratégie de coopération technique Sud-Sud de la CNUCED vise notamment à renforcer le rôle des petites et moyennes entreprises face aux nouveaux défis mondiaux. La CNUCED s'efforce par ailleurs d'aider les pays en développement à renforcer leurs organismes de promotion des investissements et

par là même de faciliter les investissements directs privés qui sont tout particulièrement nécessaires. La CNUCED a aussi lancé le réseau mondial de pôles commerciaux qui a mis en place des pôles commerciaux stratégiques à l'échelle mondiale.

64. Toutes ces initiatives conjuguées ont pour but d'aider les pays en développement à collaborer plus étroitement en mettant en commun leurs acquis d'expérience. L'objectif ultime est de faciliter le renforcement des capacités de production et d'exportation de ces pays pour qu'ils soient plus compétitifs et mieux à même de faire efficacement face à la concurrence dans un environnement économique mondial de plus en plus libéralisé.

#### Centre du commerce international (CCI)

65. Pour faire face à la mondialisation, le Centre du commerce international s'est efforcé de mettre au point des instruments mieux adaptés pour aider les pays en développement à tirer parti des possibilités d'expansion commerciale ainsi qu'à renforcer leur infrastructure de promotion des échanges commerciaux. Au niveau régional, le Centre s'efforce de resserrer les liens économiques entre les entreprises dans les pays en développement, tandis qu'au niveau interrégional, il insiste surtout sur l'approche des produits axés sur les réseaux, qui a pris une importance croissante dans ses activités de CTPD.

66. L'action du Centre a ciblé plus particulièrement la satisfaction des besoins des pays les moins avancés. En 1998, le Centre a créé un bureau spécial chargé des pays les moins avancés et de l'Afrique. Le Centre coordonne par ailleurs un programme intégré d'assistance aux pays les moins avancés axée sur la CTPD dans le secteur commercial et visant à resserrer les liens dans ce domaine entre les organismes compétents des Nations Unies – CCI, CNUCED et PNUD en particulier – ainsi que le Fonds monétaire international (FMI), la Banque mondiale et l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

#### Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)

67. La Déclaration et le Programme d'action d'Istanbul (1996) ont recommandé au Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) d'intégrer dans ses activités la CTPD et la coopération Sud-Sud en tant que modalités opérationnelles importantes.

68. Dans ce contexte, le Centre a entrepris avec succès un certain nombre d'initiatives dans le cadre de son programme de gestion urbaine visant à renforcer les réseaux d'organisations communautaires et d'organisations non gouvernementales dans le monde entier. Il a par ailleurs favorisé les échanges d'acquis d'expérience face à des problèmes communs entre les villes partenaires. En outre, son programme de formation des autorités locales à la gestion permet aux pays d'Afrique, d'Asie et d'Europe de l'Est et du Centre de mettre activement en commun leurs acquis d'expérience.

#### Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUUDI)

69. En cette époque de mondialisation, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUUDI) a accordé une attention accrue aux modalités

complémentaires de la CTPD et de la CEPD en tant que stratégies de survie économique des pays en développement. L'ONUDI a cherché à renforcer ses infrastructures internes en vue de promouvoir les échanges techniques dans le secteur industriel des pays en développement, d'identifier des mécanismes d'application adéquats, d'accroître les courants d'information et de promouvoir l'établissement de réseaux entre les institutions concernées.

70. Depuis 1997, l'ONUDI a financé une cinquantaine de projets comportant divers éléments d'échanges Sud-Sud de techniques et de CEPD portant sur un large éventail de domaines – techniques du ciment, production de sucre, plantes médicinales et aromatiques, production d'acier, transformation des produits alimentaires, production textile, extraction de l'or, protection de l'environnement, métrologie et normalisation.

71. Au nombre des arrangements de type CTPD les plus notables parrainés par l'ONUDI, figure le réseau régional d'information sur la production de pesticides sans danger pour l'Asie et le Pacifique, regroupant 14 pays, à savoir le Bangladesh, la Chine, l'Inde, l'Indonésie, la Malaisie, le Myanmar, le Népal, le Pakistan, les Philippines, la République de Corée, la République islamique d'Iran, Sri Lanka, la Thaïlande et le Viet Nam. En outre, l'ONUDI a financé un programme régional pour le développement des petites et moyennes entreprises régionales en Afrique. Il convient aussi de noter le Programme intégré de l'ONUDI en faveur du partenariat commercial et des possibilités d'investissement dans les secteurs de l'agro-alimentaire; la contribution de l'ONUDI à l'industrie régionale africaine du cuir et de la chaussure à laquelle participent l'Éthiopie, le Kenya, l'Ouganda, la Zambie et le Zimbabwe; et la promotion de la coopération entre les industries du secteur agricole en Asie et dans le Pacifique.

B. Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et Groupe spécial de la coopération entre pays en développement

72. Le PNUD reste l'organe du système des Nations Unies qui finance le plus généreusement les activités de coopération technique entre pays en développement (CTPD). Selon le rapport du Secrétaire général<sup>5</sup> sur le renforcement de l'intégration des modalités de coopération économique et technique entre pays en développement dans les activités opérationnelles du système des Nations Unies, qui a été présenté à l'occasion de l'examen triennal des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, lors de la cinquante-troisième session de l'Assemblée générale, le PNUD a fourni à lui seul plus de 50 % des dépenses chiffrées à 100 millions de dollars que les organisations et institutions des Nations Unies consacrent en moyenne chaque année aux activités de coopération technique entre pays en développement. Plus de la moitié de ces fonds proviendrait de sources régionales. En outre, et compte tenu du rôle central que joue le PNUD dans le domaine de la CTPD, le Conseil d'administration a affecté 0,5 % de l'ensemble des ressources de base du programme du PNUD pour la période 1997-1999, aux activités devant lui permettre de s'acquitter, par l'intermédiaire du Groupe spécial chargé de la coopération technique entre pays en développement, des fonctions qu'il s'est vu confier par l'Assemblée générale, en sa qualité de coordonnateur chargé, à l'échelle du système, des questions touchant la coopération technique entre pays en développement.

73. Les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, de même que le Comité de haut niveau pour l'examen de la coopération technique entre pays en développement, le Conseil économique et social des Nations Unies et le Conseil d'administration ont appelé à l'intégration des modalités de coopération technique entre pays en développement dans toutes les activités opérationnelles de développement. En conséquence, l'Administrateur du PNUD a défini en 1997 une stratégie d'ensemble axée sur les objectifs suivants : faire en sorte que le recours à la CTPD soit reconnu comme étant l'une des responsabilités principales des cadres dirigeants; donner la priorité à la modalité de CTPD dans chaque cycle de programmation; et intégrer la modalité de CTPD dans tous les programmes et projets du PNUD. Il ressort d'un examen des programmes régionaux et de pays du PNUD pour la période 1997-1999 que plus de 50 % de ces programmes avaient intégré la CTPD, sous la forme de stratégies de mise en oeuvre ou d'activités spécifiques. En outre, plusieurs pays, dont la Chine, le Bhoutan, l'Indonésie, le Nigéria, l'Ouganda, le Pakistan, la République-Unie de Tanzanie et le Sri Lanka, ont institutionnalisé ce processus en mettant sur pied des programmes-cadres de CTPD permettant de nouer des liens de coopération technique durables avec d'autres pays en développement.

74. En outre, l'examen des activités ayant bénéficié d'un appui du Groupe spécial durant la période à l'examen a confirmé le bien-fondé de la stratégie des nouvelles orientations. Le programme de coopération technique entre pays en développement a fait l'objet de réorientations majeures et tend désormais à appuyer les initiatives stratégiques susceptibles d'avoir un impact décisif sur un plus grand nombre de pays en développement, en mettant essentiellement l'accent sur les cinq domaines prioritaires suivants : commerce et investissement, allègement de la pauvreté, production et emploi, coordination des politiques macroéconomiques et gestion de l'environnement.

75. Dans la mise en oeuvre de la stratégie des nouvelles orientations, le Groupe spécial a fixé les quatre objectifs suivants : a) renforcer les capacités des pays en développement en encourageant la mise en commun des pratiques optimales ainsi que la création de réseaux d'échange de connaissances, de manière à mettre en oeuvre des interventions efficaces dans les secteurs d'activités prioritaires énumérés ci-dessus; b) renforcer le dialogue de fond et les échanges d'idées Sud-Sud sur des problèmes aussi cruciaux que le développement et la mondialisation; c) développer les réseaux de communication Sud-Sud en élargissant et en décentralisant le Système d'orientation pour l'information de la CTPD; et d) mobiliser, à l'échelle mondiale, un appui le plus large possible en faveur des activités de CTPD. Les paragraphes ci-après donnent un aperçu des interventions menées en vue d'atteindre chacun de ces objectifs.

76. Pour aider à renforcer, grâce à la CTPD, les capacités des pays dans le domaine du développement humain durable, le Groupe spécial a prêté son appui à un certain nombre d'initiatives stratégiques visant à faciliter la mise en commun des acquis d'expérience dans des domaines critiques et à renforcer les réseaux entre les centres d'excellence. Le Réseau des réseaux et des centres de gestion de la technologie de l'Organisation des États des Caraïbes orientales (OECS), qui a rassemblé des universités, des centres de recherche-développement, des organismes gouvernementaux, des ONG et des entités du secteur productif en vue de trouver des solutions novatrices pour accroître la productivité,

diversifier les possibilités d'emploi et améliorer la compétitivité internationale, en constitue un exemple. Le Réseau régional de prévention de la mortalité maternelle, dont le siège se trouve au Ghana, a contribué avec succès, grâce à son programme, à réduire la mortalité maternelle dans 11 communautés rurales de l'Afrique de l'Ouest. Les liens de collaboration qui ont été tissés avec l'Association pour le développement de la riziculture en Afrique de l'Ouest, au titre d'un arrangement triangulaire conclu avec le Japon, ont permis à certains centres d'excellence de coopérer dans les domaines du croisement de différentes variétés de riz africaines et asiatiques et de la sécurité alimentaire. La Réunion ministérielle des petits États insulaires en développement de l'océan Indien, de la mer Méditerranée et de l'océan Atlantique, organisée conjointement par le Groupe spécial et la Banque africaine de développement, tenue aux Seychelles en juillet 1998, a abouti à l'adoption de la Déclaration de Mahé ainsi que du Programme d'action en faveur des petits États insulaires en développement. Le Groupe spécial a également aidé le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU à organiser une réunion de donateurs potentiels et de représentants des petits États insulaires en développement, qui, tenue à New York en février 1999, a eu, entre autres résultats, pour effet de resserrer les liens de partenariat unissant petits États insulaires en développement et donateurs, aux fins de la mise en oeuvre du Plan d'action de la Barbade. On mentionnera également une autre initiative triangulaire visant à appuyer le redressement économique de Cuba, grâce à l'appui de la Norvège, des services d'experts ont été fournis par le Brésil, le Chili et le Mexique, dans les domaines suivants : élaboration de politiques macroéconomiques, établissement du budget national, comptabilité de la banque centrale, fonctions du Trésor, fonctionnement des banques commerciales et gestion de la dette extérieure.

77. La seconde série d'initiatives stratégiques qui a bénéficié d'un appui du Groupe spécial visait à renforcer le dialogue de fond et les échanges d'idées Sud-Sud. C'est ainsi qu'en collaboration avec la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement (CNUCED), le Groupe des 77 et la Chine, des représentants de gouvernements et du secteur privé ainsi que 140 jeunes chefs d'entreprise se sont rencontrés à la Conférence Sud-Sud sur le commerce, l'investissement et les finances, qui a eu lieu au Costa Rica en janvier 1997, pour examiner et définir certaines stratégies. Parmi les autres activités ayant bénéficié d'un appui du PNUD, on citera la Réunion consultative de haut niveau du Groupe des 77 sur le Sommet Sud-Sud (tenue à Jakarta en juin 1998), la Conférence Sud-Sud sur la coopération économique régionale et sous-régionale (tenue à Bali en décembre 1998) et la session de réflexion du Groupe des 77 destinée à préparer la Conférence des Parties au Protocole de Kyoto (tenue à New York en septembre 1998). Avec le concours du Centre du Sud, du Réseau du tiers monde et de sa revue Cooperation South, le Groupe spécial a été en mesure de fournir aux pays en développement des analyses nécessaires et des options en vue d'accélérer leur développement socioéconomique et leur intégration à l'économie mondiale.

78. La troisième série d'initiatives stratégiques ayant bénéficié d'un appui du Groupe spécial a consisté à développer les réseaux de communication entre pays en développement. Durant la période à l'examen, des efforts particuliers ont été faits pour aider les pays en développement à utiliser au mieux la technologie informatique considérée comme un moyen efficace d'échanger des

expériences et les meilleures pratiques dans le domaine du développement. Le Groupe spécial appuie actuellement, en collaboration avec le Centre de recherches pour le développement international du Canada, la Commission économique pour l'Afrique, et le Réseau pour un développement durable du PNUD, la création, à l'échelle des pays, de sites Web tenus à jour portant sur des contenus nationaux. Chacun de ces sites nationaux fonctionnera en interaction avec ceux des autres pays et sera relié au Système d'orientation pour l'information de la CTPD. Plus de 30 pays d'Afrique, d'Asie, du Pacifique et de l'Amérique centrale sont déjà parties prenantes à la première phase de cette entreprise. Une autre initiative méritant d'être mentionnée à cet égard consiste à inventorier et à inclure dans le Système d'orientation pour l'information une série d'"expériences novatrices réussies" menées dans les secteurs de la science et de la technologie, de l'agriculture, de la sécurité alimentaire du développement socioéconomique et de la gestion de l'environnement ainsi que dans certains domaines d'activité considérés comme prioritaires pour les petits États insulaires en développement.

79. En outre, durant la période à l'examen, le Groupe spécial qui avait été chargé de mobiliser, à l'échelle du monde, l'appui le plus large possible en faveur de la CTPD a fait d'importants progrès dans ce domaine. En application de la décision 10/2 du Comité de haut niveau et de la résolution 52/205 de l'Assemblée générale en date du 18 décembre 1997, le Groupe spécial a établi, après des consultations intensives avec tous les organismes et organes de l'ONU et certains États Membres, des directives révisées pour l'examen des politiques et procédures concernant la coopération technique entre pays en développement ainsi que du rapport du Secrétaire général sur le renforcement de l'intégration des modalités de coopération économique et technique entre pays en développement dans les activités opérationnelles du système des Nations Unies. L'approbation par l'Assemblée générale de ces documents d'importance stratégique devrait permettre à tous les organismes concernés de trouver une base commune pour mieux systématiser, coordonner et rationaliser les activités qu'ils consacrent à la coopération technique et économique entre pays en développement. Plus encourageant encore a été l'appui quasi unanime à la CTPD que les États Membres ont exprimé lors du vingtième anniversaire du Plan d'action de Buenos Aires pour la promotion et la mise en oeuvre de la coopération technique entre pays en développement, qui a été commémoré en octobre 1998.

## V. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

80. Les paragraphes qui précèdent font le bilan des progrès réalisés dans l'application, par toutes les parties concernées, du Plan d'action de Buenos Aires durant la période à l'examen. C'est sur la base de cette analyse qu'ont été formulées les conclusions et recommandations ci-après, qui seront examinées à la onzième session du Comité de haut niveau.

81. Premièrement, à l'aube du nouveau millénaire, des bouleversements historiques sont en train de se produire dans le monde et les forces irrésistibles de la mondialisation et de la libéralisation économique continuent de poser des problèmes majeurs. La coopération technique entre pays en développement et la coopération Sud-Sud peuvent contribuer pour beaucoup à la recherche d'un ordre mondial véritablement plus solidaire et plus humain, en aidant à canaliser les énergies et les capacités des pays en développement pour

faire face aux défis auxquels ils sont confrontés dans le domaine du développement. À cet égard, le Plan d'action de Buenos Aires continuera de servir d'instrument décisif pour l'orientation des mesures prises en vue de la réalisation d'un tel objectif.

82. Deuxièmement, comme le montre le rapport ci-dessus, la CTPD – aussi bien sous forme de modalités qu'en tant que partie intégrante du système international contemporain de coopération au développement – est de plus en plus perçue par la communauté internationale comme un moyen viable d'améliorer les perspectives de développement socioéconomique des pays en développement et de faciliter leur participation et leur intégration à l'économie mondiale. Cette tendance est confortée par le fait que les pays en développement possèdent tous, à des degrés divers, des capacités dans différents domaines du développement tels que le commerce et l'investissement, la technologie, l'emploi et la production, la gestion macroéconomique, la protection et la régénération de l'environnement, ainsi que la lutte contre la pauvreté. Les pays en développement et la communauté internationale devraient faire des efforts plus soutenus et plus systématiques pour recenser ces capacités et les rendre accessibles en vue d'en faire bénéficier un grand nombre de pays en développement.

83. Troisièmement, à mesure que l'on continue de prendre conscience de l'utilité de la CTPD, de plus en plus nombreux sont les pays en développement qui jouent un rôle prépondérant dans le lancement, l'organisation et le financement d'initiatives de CTPD dans certains secteurs stratégiques du développement, au profil d'un grand nombre de pays en développement d'autres régions. Parmi les pays qui se montrent les plus dynamiques en matière de CTPD, on citera le Brésil, le Chili, la Chine, Cuba, le Guyana, l'Inde, l'Indonésie, le Nigéria, l'Ouganda, le Pakistan, la République de Corée, le Sénégal, Singapour, la Thaïlande, la Turquie et le Venezuela. Les analyses réalisées tendent à confirmer la thèse selon laquelle la coopération technique entre pays en développement est particulièrement efficace là où les gouvernements ont : institué des politiques de CTPD clairement définies, rattachées au processus national de planification du développement; créé des centres de liaison pour la CTPD efficaces et dotés des structures d'appui nécessaires; et consacré une partie de leurs ressources budgétaires à la CTPD ou mise en place des mécanismes permettant une utilisation novatrice de l'assistance extérieure telle que la coopération triangulaire. Les activités de CTPD ont donné des résultats moins probants dans les pays où ces conditions n'étaient pas remplies ou l'étaient insuffisamment ou dans ceux qui avaient besoin d'un appui extérieur pour pouvoir lancer de telles activités. C'est pourquoi les pays en développement doivent redoubler d'efforts et mettre en commun les expériences qu'ils ont acquises dans tous ces domaines.

84. Quatrièmement, vu qu'il est indispensable de bénéficier d'un financement adéquat pour promouvoir et développer la CTPD, tous les organismes du système des Nations Unies et tous les conseils d'administration des fonds et des programmes devraient envisager d'accroître le montant des ressources qu'ils allouent à ce type de coopération, comme le demande l'Assemblée générale dans sa résolution 53/192 du 15 décembre 1998. La coopération triangulaire est un concept relativement nouveau ainsi qu'un instrument de développement à la fois utile, productif, rentable et mutuellement bénéfique dont on commence à peine

à mesurer et à reconnaître pleinement tous les mérites. Toutefois, il est encourageant de noter que, durant la période considérée, un nombre croissant de pays donateurs, tels que l'Allemagne, l'Autriche, la Finlande, la France, l'Irlande, le Japon et la Norvège, ont manifesté un intérêt pour la CTPD et participé à ces activités par le biais de la coopération triangulaire. Compte tenu de la diminution des ressources octroyées au titre de l'aide publique au développement et à mesure que l'on continuera de rechercher des formules novatrices susceptibles d'assurer une répartition efficace de ces ressources, la coopération triangulaire devrait aller en se développant.

85. Cinquièmement, l'analyse des activités de CTPD dont ont fait état les divers organismes de l'ONU tend à confirmer que ces instances, en particulier les commissions régionales, ont toutes fait des efforts concertés pour officialiser leurs politiques et procédures internes dans ce domaine et créer les structures d'appui nécessaires, dotées de centres de liaison pour la CTPD. Leurs programmes mettent de plus en plus l'accent sur l'appui à la coopération Sud-Sud. Il ressort également de l'analyse susmentionnée qu'on pourrait renforcer le pouvoir de décision des pays en développement et donner un caractère véritablement plus durable aux arrangements de CTPD et de CERD, en appuyant : l'établissement de réseaux d'échanges de connaissances entre centres d'excellence du Sud ainsi qu'à la mise en commun systématique de l'information et des meilleures pratiques; le dialogue de fond et les échanges d'idées Sud-Sud sur des problèmes essentiels, tels que le développement et la mondialisation, dans tous les domaines qui sont du ressort des organisations et institutions concernées; et le lancement d'initiatives visant à améliorer les réseaux de communication Sud-Sud et à favoriser l'accès à la technologie informatique.

86. Enfin, l'approbation, par l'Assemblée générale, de directives révisées à l'échelle du système pour l'examen des politiques et procédures concernant la coopération technique entre pays en développement ainsi que des recommandations du Secrétaire général (A/53/226/Add.4) relatives au renforcement de l'intégration des modalités de coopération économique et technique entre pays en développement dans les activités opérationnelles du système des Nations Unies constituent de toute évidence un cadre de références de base devant permettre de mieux coordonner et de mieux cibler, à l'échelle du système tout entier, comme au niveau mondial l'appui fourni aux activités de coopération technique entre pays en développement. En conséquence, il importe que le Groupe spécial mette rapidement au point, en collaboration étroite avec les organismes du système des Nations Unies, des indicateurs communs permettant de mesurer de manière plus systématique les progrès accomplis et les résultats obtenus. On devrait aussi s'efforcer d'appliquer les directives et recommandations susmentionnées au niveau national, en ayant recours au système des coordonnateurs résidents de l'ONU.



Notes

<sup>1</sup> Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-deuxième session, Supplément No 39 (A/52/39), annexe I.

<sup>2</sup> Rapport de la Conférence des Nations Unies sur la coopération technique entre pays en développement, Buenos Aires, 30 août-12 septembre 1978 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.78.II.A.11 et rectificatif), chap. I.

<sup>3</sup> Le présent rapport doit se lire à la lumière du rapport sur les progrès réalisés dans la mise en oeuvre de la stratégie sur les nouvelles orientations (TCDC/11/2).

<sup>4</sup> Résolution 50/119 de l'Assemblée générale, en date du 20 décembre 1995.

<sup>5</sup> A/53/226/Add.4.

Annexe

PAYS ET ORGANISATIONS AYANT RÉPONDU AU QUESTIONNAIRE

Afrique	Asie et Pacifique	Amérique latine	États arabes	Europe et CEI	Organisation de l'ONU	Organisations intergouvernementales et ONG
Maurice	Malaisie	Costa Rica	Iraq	Roumanie	CNUCED	
Togo	Cambodge	Paraguay	Algérie	Allemagne	Habitat	OEA
Sénégal	Indonésie	Pérou	Koweït	Estonie	CCI (OIT)	ICLARM
Ouganda	Bhoutan	Nicaragua	Jordanie	Ukraine	ONUDI	IN-SHP
Kenya	Thaïlande	El Salvador		Bulgarie	OMS	ACSAD
Burundi	Chine	Panama		Malte	CESAP	AGFUND
Guinée	Sri Lanka	Uruguay		Bosnie	UPU	COI
Zaïre	Pakistan	Honduras		Bélarus	FMI	IICA
Mozambique	Bangladesh	Jamaïque		Finlande		BID
Madagascar	Philippines	La Barbade		Lituanie	FAO	CACI
Angola	Afghanistan	Haiti		Italie	Centre de recherches statistiques, économiques et sociales et de formation pour les pays islamiques	BID
Sao Tomé-et-Principe		Mexique		Turquie	FIDA	OPS
Nigéria		Argentine			CEPALC	SIECA
Côte d'Ivoire		Venezuela			FNUJAP	BCIE
République-Unie de Tanzanie					OACI	CRAT
Gabon					CEE	SEAMEO
Cameroun					CEA	ALIDE
Libéria					UNU	
Comores					UNESCO	
Burkina Faso					PAM	
Bénin					CESAP	
					OMI	

Abréviations du tableau précédent

OEA	Organisation des États américains
ICLARM	Centre international d'aménagement des ressources bioaquatiques
IN-SHP	Centre international pour les petites centrales hydroélectriques
ACSAD	Centre arabe d'étude des terres arides et irriguées
AGFUND	Programme du Golfe arabe pour les organismes de développement des Nations Unies
COI	Commission océanographique intergouvernementale
IICA	Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture
BID	Banque interaméricaine de développement
CACI	Comité centraméricain de coopération interinstitutionnelle
OPS	Organisation panaméricaine de la santé
SIECA	Secrétariat permanent du Traité général d'intégration économique de l'Amérique centrale
BCIE	Banque centraméricaine d'intégration économique
CRAT	Centre régional africain de technologie
SEAMO	Regional Tropical Medicine and Public Health Network
ALIDE	Association latino-américaine d'institutions pour le financement du développement

-----